

Le coin Astuces

Astuce n°6

Les plastiques, mieux les appréhender



Il existe une grande diversité de plastiques.

Actuellement sur la Communauté de Communes Erdre &

Gesvres, les emballages qui peuvent être triés et recyclés sont en PET (Poly téréphtalate d'Éthylène) et en PEHD (Poly Éthylène Haute Densité).

Sur certains de ces emballages, il y a un marquage similaire au logo :



Il n'y a pas toujours un numéro au centre de ce marquage, ni la précision du type de plastique. Le numéro correspond à un type de plastique, par exemple : 01 = PET, 03 = PEHD...

Comme tous les emballages en PET et en PEHD ne disposent pas d'un tel marquage, c'est la règle suivante qui s'applique : l'ensemble des bouteilles et flacons en plastique se recyclent. De manière générale, ce sont les emballages en plastique avec un bouchon. Le bouchon étant également recyclable, il peut être laissé

avec l'emballage ou amené au point de collecte « *Bouchons d'Amour* » de la *mairie*.

En 2022, sur la Communauté de communes Erdre et Gesvres, comme partout en France, tous les emballages en plastique devront être triés et recyclés. Pour cela, les centres de tri et les usines de recyclage doivent se moderniser. Les emballages suivants pourront alors être recyclés : pots de yaourt, films, blisters, barquette plastique et polystyrène, etc.

Les sigles PVC, PE, PS, PP, PC, ABS, PELD...correspondent également à des plastiques. Pour plus d'infos : https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_d'identification_des_résines